

COMMUNE DE RIDDÉS

Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la(les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant : Zenith Architecture Sàrl à Monthey
Propriétaire : Monnet-Posse Marguerite Louise à Sion
Auteur des plans : Sygma SA à Monthey
Situation : Parcelle 781, folio 14, lieu-dit « Pramedzi » à La Tzoumaz Riddes
Située en zone à bâtir : R3, villas
Coordonnées : 2'583'500 / 1'113'207
Objet : Construction d'un bâtiment d'habitat groupé

Requérant et propriétaire : Imboden Harald à la Tzoumaz
Auteur des plans : Atelier d'architecture Frédéric Bourban c/o Praz Jean-Luc à Savièse
Situation : Parcelle 3543, folio 29, lieu-dit « Le Belochet » à la Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T3, petits chalets
Coordonnées : 2'584'162 / 1'111'504
Objet : Transformation d'un chalet et construction d'un garage en dérogation à la zone réservée

Requérante et propriétaire : Caredda Flavia c/o Me Frédéric Vuilleumier à Lausanne
Auteur des plans : Technica Architecture à Haute-Nendaz
Situation : Parcelle 3608, folio 44, lieu-dit « La Crettaz » à la Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T3, petits chalets
Coordonnées : 2'583'824 / 1'111'503
Objet : Demande d'autorisation pour forage, sonde géothermique

Requérant et auteur des plans : Van Lunteren Michiel à la Tzoumaz
Propriétaires : PPE N° 6639 à 6655
Situation : Parcelle 6353, folio 22, lieu-dit « La Tsoume » à la Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T1, grands chalets à haut taux d'occupation
Coordonnées : 2'584'528 / 1'110'275
Objet : Changement de la fenêtre en sortie de secours (porte) sur la façade Nord, au rez-de-chaussée du Restaurant Les Trappeurs à la Tzoumaz

Requérant : Benoît Nicolas à la Tzoumaz
Propriétaires : Plugge Ingrid et Wolfgang à Attendorn (Allemagne)
Auteur des plans : Mathias Depierraz Architecte à Verbier
Situation : Parcelle 9097, folio 22, lieu-dit « Les Chablotays » à la Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T3, petits chalets
Coordonnées : 2'584'104 / 1'109'965
Objet : Véranda sur terrasse existante

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal, Rue du Village 2, 1908 Riddes dans un délai de trente jours dès la présente publication.